

**Arrêté temporaire de circulation
Réfection d'enrobé, rabotage,
LE BOIS LAURENT (BEAUPREAU),**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,

VU l'arrêté n°BEM_AT_2025_0826 en date du 20/10/2025, portant réglementation de la circulation, du 27/10/2025 au 11/11/2025, LE CLOS DES CENDRES (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges),

VU la demande par laquelle **CHARIER TP SUD Agence LAHAYE** demeurant **ZA "La Vainerie" Route de Chemillé LA TOURLANDRY 49130 CHEMILLE EN ANJOU** représentée par **Monsieur Romain MARILLAUD** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux de **réfection d'enrobé, rabotage** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 27/10/2025 au 21/11/2025 **LE BOIS LAURENT (BEAUPREAU)**,

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'arrêté n°BEM_AT_2025_0826 en date du 20/10/2025, portant réglementation de la circulation LE CLOS DES CENDRES (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges), est abrogé.

ARTICLE 2

À compter du 27/10/2025 et jusqu'au 21/11/2025, la circulation des véhicules est interdite LE CLOS DES CENDRES (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges). Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains.

ARTICLE 3

À compter du 27/10/2025 et jusqu'au 21/11/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- D201 (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges)
- D752
- ZI EVRE ET LOIRE
- LE PATIS
- D134

ARTICLE 4 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, **CHARIER TP SUD Agence LAHAYE**.

ARTICLE 5 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 03 novembre 2025
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- CHARIER TP SUD Agence LAHAYE
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevinière
- Mairie Beaupréau

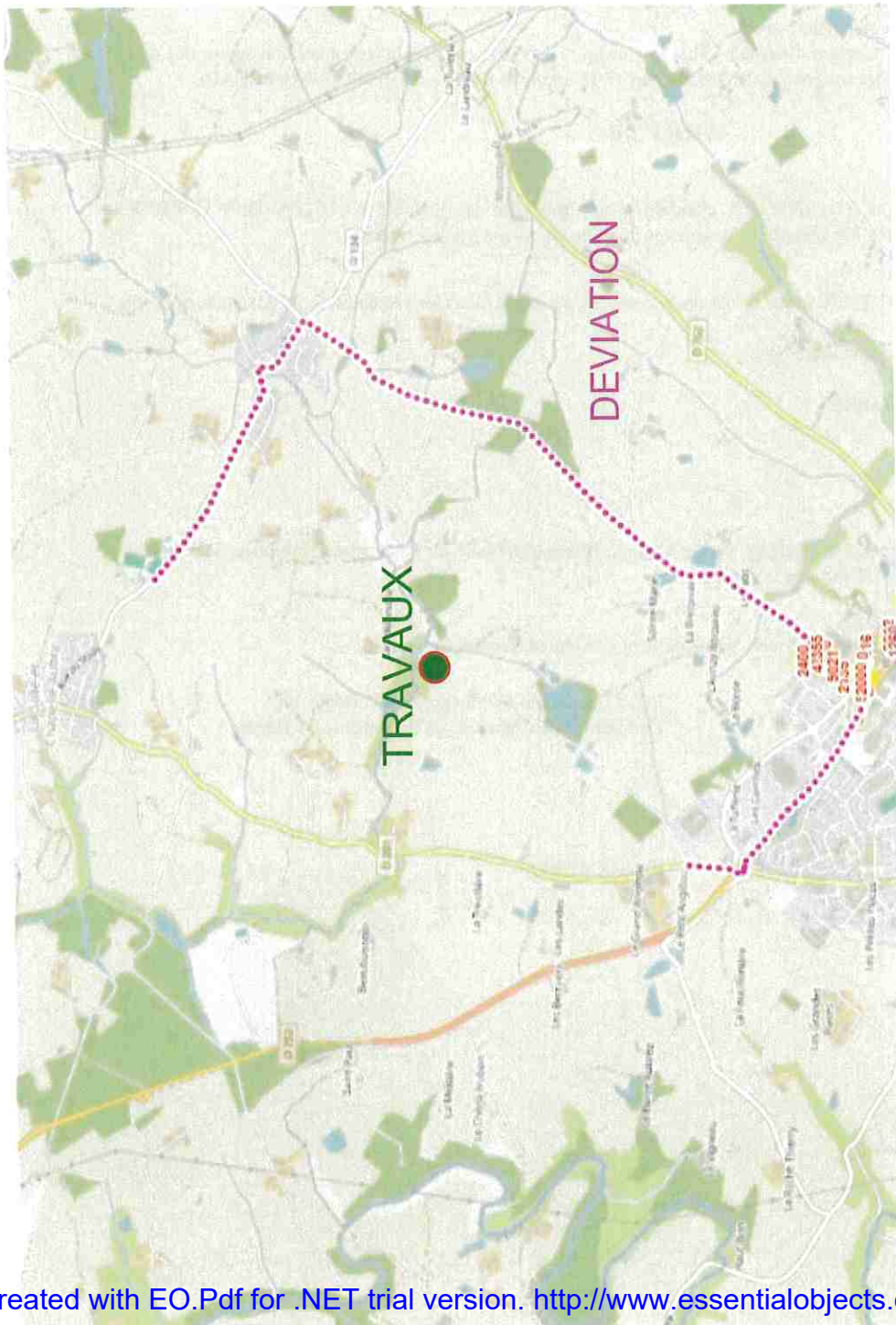
ANNEXES:

PLAN

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.





Arrêté temporaire de circulation
Réfection d'enrobé, rabotage
LE BOIS LAURENT (BEAUPREAU),

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6.,
VU la demande par laquelle **CHARIER TP SUD Agence LAHAYE** demeurant ZA "La Vainerie" Route de Chemillé
LA TOURLANDRY 49130 CHEMILLE EN ANJOU représentée par **Monsieur Romain MARILLAUD** - demande
l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux de **réfection d'enrobé, rabotage** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la
circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 27/10/2025 au 11/11/2025 **LE BOIS LAURENT (BEAUPREAU),**

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 27/10/2025 et jusqu'au 11/11/2025, la circulation des véhicules est interdite **LE CLOS DES CENDRES (BEAUPREAU)** (Beaupréau-en-Mauges). Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains.

ARTICLE 2

À compter du 27/10/2025 et jusqu'au 11/11/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- D201 (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges)
- D752,
- du 9001 au 2355 ZI EVRE ET LOIRE
- LE PATIS
- D134

ARTICLE 3 - SIGNALISATION

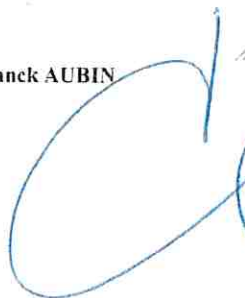
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, **CHARIER TP SUD Agence LAHAYE**.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 20 octobre 2025
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- CHARIER TP SUD Agence LAHAYE
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevinière
- Mairie Beaupréau

ANNEXES:

PLAN

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Beaupréau
en-Mauges

Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - 4510063
Beaupréau
49402 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T : 02 41 71 76 80 F : 02 41 71 76 82
accueil@beaupreau-mauges.fr maug.es





**Arrêté temporaire de circulation
Réfection d' enrobé, rabotage
LE BOIS LAURENT (BEAUPREAU),**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,

VU la demande par laquelle **CHARIER TP SUD Agence LAHAYE** demeurant ZA "La Vainerie" Route de Chemillé

LA TOURLANDRY 49130 CHEMILLE EN ANJOU représentée par Monsieur Romain MARILLAUD - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux de **réfection d'enrobé, rabotage** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 27/10/2025 au 11/11/2025 **LE BOIS LAURENT (BEAUPREAU)**,

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 27/10/2025 et jusqu'au 11/11/2025, la circulation des véhicules est interdite **LE CLOS DES CENDRES (BEAUPREAU)** (Beaupréau-en-Mauges). Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains.

ARTICLE 2

À compter du 27/10/2025 et jusqu'au 11/11/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- D201 (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges)
- D752,
- du 9001 au 2355 ZI EVRE ET LOIRE
- LE PATIS
- D134

ARTICLE 3 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, **CHARIER TP SUD Agence LAHAYE**.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 20 octobre 2025

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- CHARIER TP SUD Agence LAHAYE
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevinière
- Mairie Beaupréau

ANNEXES:

PLAN

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPREAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
Courriel: contact@beaupreau-mauges.fr



TRAVAUX

